

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt, le dix juin à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**PRÉSENTS** : Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Thomas THEVENARD, Patrick POINT, Joël GAYET, Franck REDOUTEY et Patrice MILLOT, ainsi que

Mesdames Christine CHEVALIER, Sarah GOYON, Louise-Marie DRAPIER, Myriam MARCK et Agnès BLANC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

**ABSENT** : M Jean-Charles LALANNE (pouvoir à M P.GOURLAND).

Mme Sarah GOYON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

**2) MISE EN PLACE DES COMMISSIONS**

Délibération 2020 / 028

M Le Maire rappelle qu'il préside l'ensemble des commissions, puis les présente aux élus.

- Economie - Finances : Guy GALEA, Philippe GOURLAND, Agnès BLANC, François ROUGEOT et Christine CHEVALIER
- Voiries - Réseaux : Joël GAYET, Thomas THEVENARD, Patrick POINT et Jean Charles LALANNE
- Viticulture : Joël GAYET, Tomas THEVENARD, Patrick POINT
- Bâtiments - Urbanisme : Franck REDOUTEY, Philippe GOURLAND, Thomas THEVENARD et Patrick POINT
- Communication numérique – Lugny Infos – Bulletin Municipal : Patrice MILLOT, Sarah GOYON, Myriam MARCK, Francois GOLLEAU et Philippe GOURLAND
- Bois et Forêts : Philippe GOURLAND, Joël GAYET, Agnès BLANC, Patrick POINT, Patrice MILLOT, Franck REDOUTEY et Thomas THEVENARD.
- Scolaire : Philippe GOURLAND, Myriam MARCK, Christine CHEVALIER et Louise Marie DRAPIER
- Fleurissement- Environnement - Patrimoine : Christine CHEVALIER, Philippe GOURLAND, Louise Marie DRAPIER et Sarah GOYON
- Fêtes – Cérémonies - Associations : Jean Charles LALANNE, Philippe GOURLAND, Francois GOLLEAU
- Cimetière - CCAS : Jean Charles LALANNE et Patrice MILLOT
- Electorale : Un élu référent HORS MAIRE PUIS, DEPUIS LE REU (Registre Electoral Unique) C'EST A LA PREFECTURE DE METTRE EN PLACE LA COMMISSION ELECTORALE PAR ARRETÉ PREFECTORALE : Joël GAYET
- Bibliothèque : Un élu référent Francois GOLLEAU
- Appels d'Offres et Marchés Publics : 3Titu & 3Supp : Philippe GOURLAND, Joël Gayet, Francois ROUGEOT et Thomas THEVENARD
- CCID : 2 Elus Maire compris puis ce seront des administrés mis en place via le portail INTERNET de la GESTION PUBLIQUE : Guy GALEA et Sarah GOYON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**3) DELEGATION DE FONCTION**

M Le Maire, donne délégation de signature à ses 4 adjoints pour tous les documents qui leur seront soumis en cas d'empêchement de sa part. L'ensemble de ces délégations de signature sera porté par arrêté municipal.

**4) DELEGATION DES REPRESENTATIONS**

Délibération 2020 / 029

Détermination des délégués titulaires et suppléants.

**SIVOM (Syndicat à vocation Multiples)**

Titulaires : M J.GAYET – M.F.REDOUTEY

Suppléants : Mme C.CHEVALIER - Myriam MARCK

**DEFENSE (promo de la journée Défense citoyenneté et recensement)**

Titulaire : M Jean-Charles LALANNE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du COLLEGE VICTOR HUGO**

Titulaire : M P.GOURLAND

Suppléant : Mme M.MARCK

## CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)

Représentant du personnel : Mme S. BADEY

Représentant Élus : M.T THEVENARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **5) ROUTE FORESTIERE-CHEMIN DE LA RECLUEE**

**Délibération 2020 / 030**

**M Le Maire** donne connaissance au conseil municipal d'un projet **individuel d'équipement forestier** (création d'une route forestière sur 380 ml, avec une place de retournement et une place de chargement) en forêt communale relevant du régime forestier (chemin de la reculée). Il demande pouvoir aux élus de solliciter dans le cadre de la mesure 4.3 du Programme de Développement Rural de Bourgogne, l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et de l'Etat. Il demande pourvoir afin de signer tout document et acte et acte relatif à ce projet et à prendre au nom de la commune les engagements juridiques et techniques figurant dans le formulaire de demande d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **6) DECISION MODIFICATIVE DM 01/ TRAVAUX COLLONGETTES**

**Délibération 2020 / 031**

**M Le Maire**, indique que dans le budget concernant les travaux situés à Collongette, le marquage au sol n'avait pas été prévu : cela engendre un coût supplémentaire, comme la loi l'autorise il demande de procéder au vote de virements de crédit .

La DM peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : Bâtiment public (travaux de clôture de la gendarmerie surestimés)

Opération à ouvrir : Voirie (marquage au sol).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **7) PRIME COVID 19**

**Délibération 2020 / 032**

**M Le Maire** demande à Sylvie Badey de sortir de la salle pour délibérer sur l'octroi d'une prime COVID 19 aux agents de la commune qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par:

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **8) GRATUITE DE LOYER**

**Délibération 2020 / 033**

**M Le Maire** demande la gratuité des places de marché pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2020. En effet, suite au confinement dû à la crise sanitaire liée au COVID19, les exposants du marché qui se tient chaque vendredi à Lugny, ont subi un manque à gagner et afin de les aider dans cette crise, cette gratuité serait la bienvenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- a) M F. GOLLEAU indique que le théâtre de CHAMPVENT « le nid » va rouvrir ses portes suite à un appel participatif pour le financement. FG va contacter Hervé Philippe pour une réciprocité avec notre salle événementielle.  
Ce sera certainement en délibération lors d'un prochain conseil municipal
- b) M Le Maire a été contacté par l'association « Grandir en nature » pour acheter dans un premier temps un terrain sur la commune puis le louer. Validation à l'unanimité pour ne pas poursuivre leur projet
- c) M J. GAYET demande si un administré souhaitant fleurir et entretenir un lavoir à titre personnel est possible ?  
La réponse est oui
- d) Mme A.BLANC relance M le Maire pour une visite de LUGNY ainsi que sur les résultats du recensement (hommes / femmes / âge des administrés.....) afin de mieux connaître la commune et ses habitants.
- e) M T.THEVENARD demande quelle est la réglementation en vigueur pour le survol des drones sur la Commune.  
Une demande va être faite auprès de la préfecture de Saône et Loire.
- f) M T.THEVENARD demande s'il y aura un impact pour la course de côte suite aux travaux prévus sur la route de PERONNE (RD 103), des raccords d'enrobé sont prévus sur la route -> à voir avec DRI
- g) M T.THEVENARD demande qui est en charge des chemins communaux.  
La réponse apportée par Monsieur le Maire est la commune.

- h) M T.THEVENARD souligne la question concernant les enduristes et la dangerosité de la pratique de la moto dans les chemins et les vignes face aux conducteurs d'autres engins. Qui sera responsable en cas d'accident.  
M le Maire va refaire le point avec la gendarmerie.
- i) M T THEVENARD s'interroge sur le panneau situé en forêt de Péronne, concernant l'utilisation des chemins forestiers. M Le Maire s'engage à rencontrer le représentant de l'ONF et M Le Maire de Péronne. Il précise qu'il aurait souhaité une concertation entre les trois communes concernées par ce massif forestier.
- j) M J.GAYET rappelle qu'il est à ce jour toujours problématique de rouler au niveau de l'impasse de la Verchère. Il devient urgent de prendre des décisions.
- k) M Le Maire fait le tour des travaux en cours :
- Concernant les HLM : la démolition est prévue en Juillet/Août 2020. Après cette démolition, des emplacements de parking seront rendus à la Commune.
  - Concernant les travaux situés à « La Verchère » : Une première tranche s'est déroulée en 2019. Puis, sur 2020, 4 propriétaires devaient retourner leur convention signée afin d'engager les travaux. A ce jour, seulement 2 ont été recensés. Après plusieurs relances auprès des deux derniers, aucun retour n'a été enregistré à ce jour. Les travaux sont donc annulés.
  - Concernant la résidence Séniors : le 1<sup>er</sup> coup de pelle aura lieu fin 2020.
- l) A la demande de M ROUGEOT, est portée à connaissance des élus, la neutralité de ce dernier au sein de ce Conseil Municipal.
- m) Puis, M ROUGEOT, demande à ce que soit inscrite dans ce compte rendu la phrase suivante : « J'ai aussi lu aux conseillers le montant de l'indemnité que m'a donné l'ancien Maire Daniel CONRY (de 2008 à 2014) qui était de 961.77€ brut ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30  
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 15 juillet 2020 à 20h30

Le Maire,  
Guy GALÉA



Mesdames, Messieurs,

**Merci de noter une précision importante sur le paragraphe (h), à savoir :**

**M THEVENARD** soulevait la dangerosité du jeune faisant des rodéos avec une moto non homologuée et sans permis sur la route départementale et les « tournières privées » en bout de vignes. Qui serait responsable en cas d'accident avec un véhicule ou engins agricoles ?

Les enduristes n'étant pas du tout « acteurs » dans cet état de fait.

M le Maire ne manquera de faire le point avec la gendarmerie.